

## Concours de subvention aux projets collaboratifs 2011-2012

**Le CQMF attribuera des subventions à ses membres pour soutenir des projets collaboratifs.**

**L'objectif premier de ces subventions est de créer de nouveaux projets de recherche et de permettre l'obtention de résultats préliminaires pouvant servir de germe pour obtenir d'autres financements par la suite.**

**Le projet doit absolument s'insérer dans la programmation scientifique du CQMF**

### Règles du concours

Le CQMF subventionnera des projets jusqu'à concurrence de 140 000 \$.

- Le projet doit obligatoirement être mené en **collaboration par au moins deux chercheurs membres du CQMF**, la **préférence** allant aux **collaborations interuniversitaires (incluant l'IMI)**.
- Chaque projet recevra un montant maximal de **20 000 \$** du CQMF, le budget doit être présenté. La somme sera attribuée au **prorata du % d'implication** au CQMF des chercheurs participants (tel que déclaré au 1<sup>er</sup> juin 2011).
- Pour un projet impliquant un membre du CQMF provenant de l'IMI, une contribution supplémentaire (à déterminer) de l'IMI pourrait s'ajouter à la somme obtenue du CQMF. Il faudra bien démontrer l'intérêt et l'implication de l'IMI dans le projet proposé.
- C'est un chercheur qui doit présenter la demande. La somme lui sera transférée directement et il pourra l'administrer lui-même mais devra prioriser le paiement de bourses d'étudiants. Autant que possible, ces étudiants devraient être clairement identifiés dans la demande.
- La subvention accordée pourra être utilisée sur une période de 2 ans et ne sera pas renouvelable.
- Le chercheur doit s'engager, dans la demande présentée au CQMF, à faire une **demande de financement pour ce projet ailleurs** dans les deux ans et à **fournir un court rapport d'activités du projet**.
- Les chercheurs ayant précédemment obtenu une subvention du CQMF peuvent, exceptionnellement, présenter une demande de renouvellement pour le même projet. Une demande complète doit être soumise à nouveau, accompagnée d'un rapport d'avancement.
- Même si la demande actuelle n'est pas un renouvellement, les chercheurs ayant obtenu des subventions du CQMF dans les 3 dernières années doivent joindre à leur demande un **rapport de 2 pages pour chacun de ces projets**, démontrant l'avancement du projet, les travaux effectués, les étudiants impliqués et les retombées (publication, codirection, subvention externe demandée ou obtenue, etc.). Le format à suivre pour ce rapport pourra être téléchargé à la page [www.cqmfscience.com/fr/documentation.html](http://www.cqmfscience.com/fr/documentation.html) dès le 7 juillet.

**Présentation du dossier : envoyer par courriel à Patricia Basque ([patricia.basque@chm.ulaval.ca](mailto:patricia.basque@chm.ulaval.ca)).**

- Document de 3 pages maximum (format libre) décrivant le projet, les acteurs, les retombées prévues, la pertinence pour le CQMF et le budget.
- Courts rapports des projets précédents (selon le formulaire prévu à cet effet, tel que spécifié ci-haut).

Date limite de réception des demandes : **le 20 août 2011**

Annonce des résultats : le 9 septembre 2011

### Évaluation des demandes

Un comité de sélection de 3 membres du CQMF choisira les projets à subventionner. Les membres du comité de sélection ne sont pas admissibles à une subvention au présent concours.